

Zeitschrift:	Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses
Herausgeber:	Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen
Band:	81 (1990)
Heft:	24
Artikel:	Rôle et tâches de la Commission des achats de l'UCS
Autor:	Keiser, R.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-903202

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rôle et tâches de la Commission des achats de l'UCS

R. Keiser

La section des achats de l'UCS, sous sa forme actuelle, sera dissoute au 31 décembre 1990. Ses tâches seront reprises en grande partie par la nouvelle commission des achats de l'UCS. Celle-ci jouera le rôle de coordinateur entre le fournisseur et l'acheteur de l'entreprise électrique. L'article suivant informe des objectifs et tâches de cette commission.

Passé

Fondée en 1895, l'UCS s'est intéressée très tôt aux questions d'achat. Une association d'acheteurs de lampes a en effet été créée vers 1910 et les statuts de l'UCS du 9 septembre 1918 mentionnaient déjà la section des achats.

La section des achats (SA) s'est d'abord occupée, outre de lampes, aussi de câbles et de fils métalliques, et plus tard d'appareils électroménagers. Après la Deuxième Guerre mondiale, la section des achats a négocié durant de nombreuses années de grandes quantités de carburant diesel nécessaire à la production d'électricité. Le 1er novembre 1954, un premier accord de livraison pour du matériel d'installation a pu être conclu avec l'I.G. (Industriegemeinschaft Elektro-Installationsmaterial) et les firmes de l'UFE (Union des fournisseurs de matériel électrique). Dès 1959, la section des achats a tenu des assemblées régionales sur des questions d'achat, désormais intitulées «Journées de discussion sur des questions d'achat».

La section des achats a eu son apogée – si l'on peut dire ainsi – dans les années 60, années de haute conjoncture. Elle a commencé en 1973 à numérotier et réduire l'assortiment de matériel de réseau et a publié en 1976 les premiers tomes des catalogues de matériel normalisé pour réseaux de distribution.

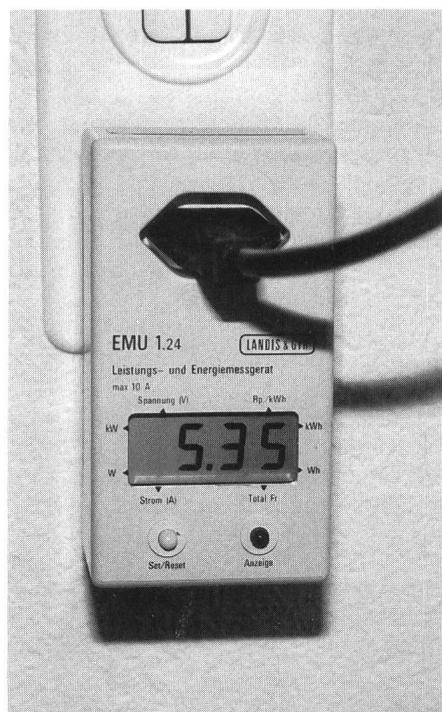
Présent

Il convient ici de prendre également en considération le passé récent, c.-à-d. l'évolution de la section des achats au cours des dernières années. Les activités de la section des achats sont fixées dans le règlement du 1er septembre 1980. Son principal objectif a toujours été de «négocier avec des fournisseurs des conditions d'achat

avantageuses en faveur des membres de l'UCS, pour l'approvisionnement de marchandises destinées à leur consommation propre ou à la revente».

La section des achats a toujours eu sa propre comptabilité et était financièrement autonome. Des ristournes, des bonifications et des contributions des fournisseurs ont permis de couvrir le financement des frais de secrétariat, de numérotation du matériel, de réduction du prix d'articles publicitaires.

Au cours des dix à quinze dernières années, les entreprises d'électricité ont modifié fondamentalement l'achat et la gestion de leur matériel. La vente d'appareils électroménagers a, elle aussi, subi une évolution. De plus, l'or-



Vente de compteurs électroniques aux entreprises d'électricité – activité marginale, mais couronnée de succès de la Section des achats

Version légèrement abrégée d'un exposé présenté lors de la Journée de discussion sur des questions d'achat du 7 novembre 1990 à Zurich.

Adresse de l'auteur

Rudolf Keiser, Union des Centrales Suisses d'Électricité (UCS), Bahnhofplatz 3, 8023 Zurich

dinateur a fait son entrée chez les clients et les fournisseurs, leur facilitant ainsi le traitement des commandes et la facturation. Une opposition de plus en plus forte est en outre apparue contre le système de bonifications et ristournes fixé dans les accords de livraison jusqu'à présent en vigueur.

En raison, entre autres, de ces considérations, la commission pour la section des achats s'est vue dans l'obligation de réviser fondamentalement ses activités et de formuler de nouveaux objectifs. La commission a par conséquent décidé d'établir un nouveau règlement, qui a été approuvé le 3 avril 1990 par le Comité de l'UCS. Elle a en outre chargé le Comité de dissoudre la section des achats en tant qu'institution conformément aux statuts de l'UCS et de modifier en conséquence ces derniers, et ce à l'intention de l'Assemblée générale. Les actifs ainsi que les passifs de la section des achats seront repris au 1er janvier 1991 par l'UCS et les activités correspondantes seront intégrées dans le Secrétariat de l'UCS.

L'Assemblée générale de l'UCS ayant adopté à l'unanimité ces propositions le 24 août 1990 à Brigue, la section des achats de l'UCS n'existe par conséquent plus que jusqu'au 31 décembre 1990.

Avenir

La présentation suivante portera sur le rôle et les tâches de la commission des achats (CA). Le nouveau règlement de la commission des achats contient, en particulier, l'article suivant, à savoir «Le but de la CA est de négocier, dans l'intérêt des membres de l'UCS, les conditions d'achat les plus avantageuses possibles pour des produits, ceci avant tout dans le domaine électrotechnique; la CA doit en outre conseiller les membres de l'UCS pour les questions qui se rapportent à leurs achats.»

Parmi les tâches de la commission, il convient d'en mentionner tout particulièrement deux, à savoir «Elaboration et conclusion d'accords de livraison et

Journée de discussion sur des questions d'achat le 7 novembre 1990 à Zurich

Une centaine d'acheteurs des entreprises d'électricité s'est réunie le 7 novembre dernier au restaurant «Kaufleuten» pour discuter de questions d'achat. La première partie s'est déroulée sous le signe de la CE 92. Monsieur H.E. Roth, président de la Chambre de commerce argovienne et président du conseil d'administration de la Mühlbach-Papier AG, a expliqué les relations existant entre la CE, l'AELÉ et l'EEE, et les conséquences possibles pour la Suisse. Monsieur A. Girschweiler, directeur gérant de la SQS (Schweiz. Vereinigung für Qualitätssicherungs-Zertifikate) a, de son côté, présenté un exposé sur «L'importance des systèmes de maintien de la qualité et leur certification dans l'Europe des années 90».

La deuxième partie de la Journée de discussion a porté sur des questions d'achat bien précises. La situation générale et celle du marché des câbles, ainsi que l'élaboration des prix et des rabais chez les fournisseurs de sources lumineuses dans le cadre de la CE 92, mais aussi les nouvelles directives pour les tubes de protection des câbles ont été traités. Quant au Secrétariat, il a informé du rôle et des tâches de la commission des achats après dissolution de la section des achats.

information des membres sur ces accords», de même que «Impression et mise à jour des manuels d'achats».

Qu'est-ce que cela veut dire?

Dans le cadre des activités de l'UCS, la commission des achats - commission spécialisée de l'UCS - offre des services aux entreprises membres dans les domaines de l'achat et de la gestion de matériel. Libérée de toute intention commerciale en ce qui concerne bonifications et ristournes à l'intention de l'UCS, la commission des achats peut traiter et négocier de meilleurs accords de livraison avec les fournisseurs. Les entreprises membres doivent pouvoir bénéficier des bonifications payées jusqu'à présent à la section des achats, et ceci, si possible, sous la forme de meilleurs rabais.

La commission des achats est en train de négocier avec tous les contractants afin de conclure des accords de livraison correspondant aux conditions actuelles. Diverses négociations ont déjà pu être achevées et d'autres sont encore prévues.

Le manuel d'achat utilisé jusqu'à présent sera entièrement révisé. Toutes les données seront gérées par ordinateur. Il est prévu de publier la nouvelle édition au printemps 1991. Les mutations pourront être traitées plus rapidement grâce à l'ordinateur. Les four-

nisseurs verseront chaque année un montant modeste pour leur inscription dans le manuel d'achats. Ils ont aussi la possibilité de se présenter sous la rubrique «portrait du fournisseur», qui peut contenir, entre autres, les données suivantes:

- filiales
- préposés
- autres produits
- garantie
- responsabilité en matière de produits
- prestations de service
- service «clientèle»
- service «pièces de rechange»
- élimination des produits, etc.

Divers incidents survenus au cours des derniers mois ont montré qu'il est peu judicieux de ne se fier qu'à un seul fournisseur. La commission des achats désire, pour certains produits, aussi participer activement à la recherche et à l'évaluation de nouveaux fournisseurs, et ce éventuellement en collaboration avec les services d'achats de certaines entreprises électriques. Il est donc important d'intensifier les échanges d'expériences et de transmettre les connaissances acquises à toutes les entreprises membres.

La commission des achats traitera également des questions d'élimination des produits.